

SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



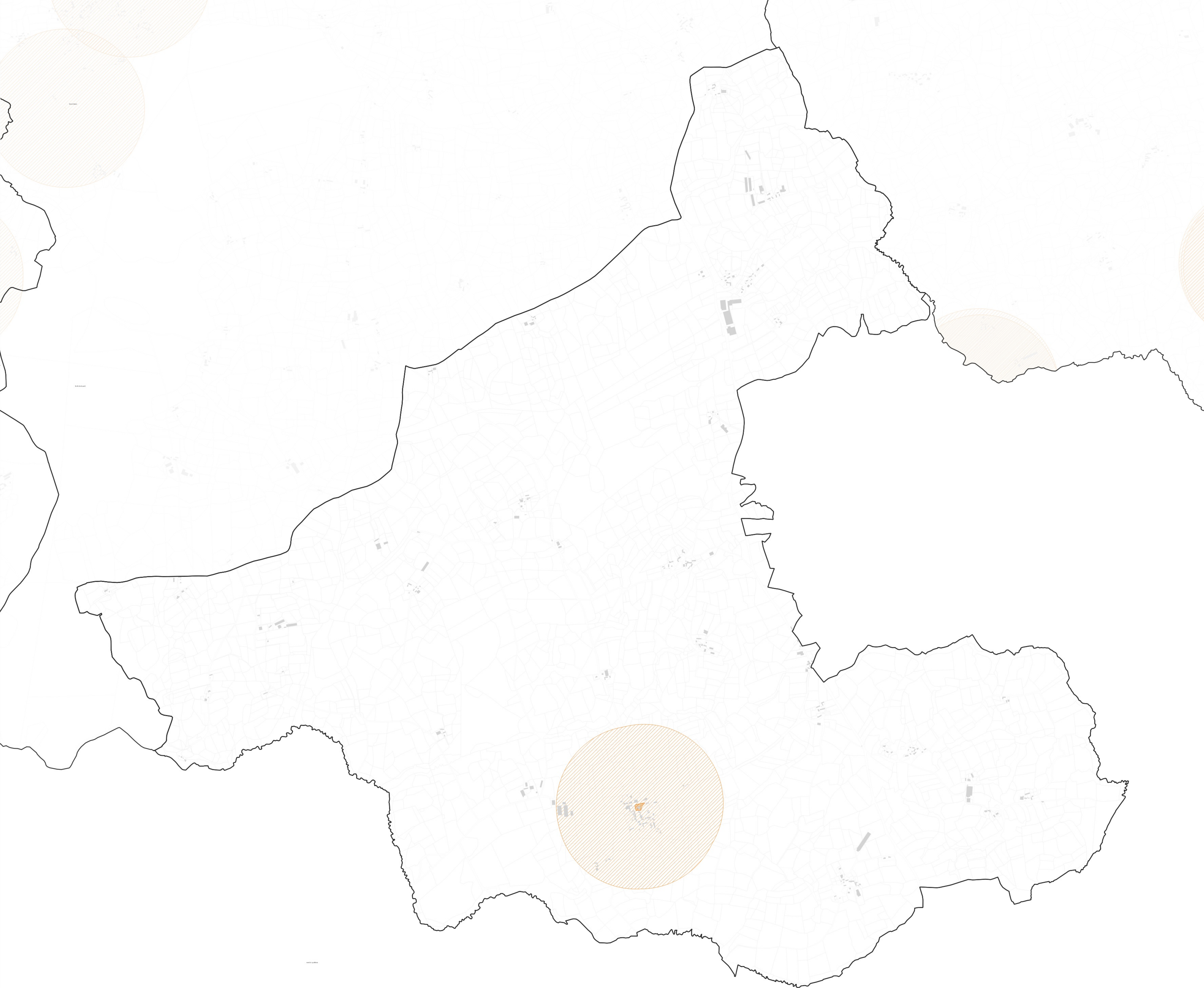
Commune de Saint-Nicodème



0 50 100 m



Réalisation : Guingamp-Paimpol Agglomération, Décembre 2023 ;
Source : Guingamp-Paimpol Agglomération, Edigéo 2021



- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine**
- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine naturel
- AS1 - Protection des points de prélèvements d'eaux destinés à l'alimentation des collectivités humaines :
 - Périmètre de protection immédiat
 - Périmètre de protection rapproché
 - Périmètre de protection éloigné
- EL9 - Passage piéton sur le littoral
- Servitudes relatives à la conservation du patrimoine culturel
- AC1 - Monuments Historiques
 - Site
 - Périmètre de protection éloigné
- AC2 - Monuments naturels et sites
 - Site classé
 - Site inscrit
- AC4 - Patrimoine architectural et urbain
- Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique**
- INT1 - Voisinage des cimetières
 - PM1 - Plans de prévention des risques naturels prévisibles
 - EL8 - Centres de surveillance de la navigation, aux amers, aux feux et aux phares
- Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements**
- Énergie
- I3 - Protection des canalisations de transport de gaz
 - I4 - Protection des lignes électriques
- Communications
- EL 11 - Interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des voies express et des déviations d'agglomération
 - T1 - Voies ferrées
 - T5 - Servitudes aéronautiques de dégagement
 - T7 - Servitudes aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement (non cartographié sur le plan, implique tout le territoire en dehors de la servitude T5)